



Public

1 groupe d'agents CAF

Pré-requis

Etre directeurs Caf,
directeurs comptables et
financiers Caf, nouveaux
responsables sûreté Caf,
RPCA Caf et RPCAA Caf,
agents de direction des
Caf et de la Cnaf,
responsables des sites ou
métiers de la Cnaf, les
conseillers des CDR.

Modalités pratiques

Durée : 1 jour soit 7 heures
de formation
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Présentiel
Formations
Formations nationales
SURETE

Tarifs

0.00

Modalités d'animation

Présentiel

SURETÉ - Module 9 : Piloter la sûreté de l'organisme – formation initiale pour les directeurs, directeurs comptables et financiers, agents de direction, responsables sûreté

MAJ : Mercredi 12 août 2026

Objectif professionnel

Maîtriser la sûreté de son organisme de manière globale et opérationnelle

Contenu

Cette formation fait partie du parcours de formation initiale pour les nouveaux directeurs Caf et les nouveaux directeurs comptables et financiers Caf. Elle est obligatoire pour les responsables sûreté, responsables sûreté adjoint et les conseillers CDR dès leur prise de fonction. La formation comprend la présentation de la norme ISO 22342 publiée en avril 2023 « Sécurité résilience – sûreté préventive, lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de sûreté destiné à un organisme »

A l'issue de la formation les participants auront une approche globale et opérationnelle de la sûreté pour leur organisme :

- la responsabilité du dirigeant, cadre juridique,
- le pilotage et management de la sûreté, rôles, parties prenantes internes et externes
- les outils de branche,
- les dispositifs d'alarme dont RAMSES, Smartvox
- le plan particulier de mise en sûreté (PPMS),
- préparer, réaliser, évaluer un exercice de mise en sûreté
- actualisation de la menace terroriste et l'application réglementaire de VIGIPIRATE.

Méthodes mobilisées

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Modalités d'évaluation et de validation:



Formateur

Formateur Institutionnel

Effectif

1 groupe d'agents CAF

Taux de satisfaction

2025 : 88 % (2 sessions -
30 stagiaires)

Tarif / Coût stagiaire

0.00

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
